



+ ADMINISTRATION

De l'évaluation professionnelle finale... .. au Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Mis en ligne le 29 mars 2021

La campagne des entretiens professionnels de l'année 2020 s'est tenue du 2 novembre 2020 au 31 janvier 2021, pour les agents de la Ville et du CCAS.

Le CIA, part variable du régime indemnitaire, est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, au sens du service public, à l'investissement professionnel évalués lors de l'entretien professionnel de l'année N.

Versé au mois d'avril de l'année N+1 en une seule fois, le montant peut varier d'une année sur l'autre en fonction de l'évaluation professionnelle. Par ailleurs, il est proratisé en fonction du temps de travail.

Cette année, les évaluations finales attribuées ont été réparties comme suit :

- Excellent : 22 agents,
- Très satisfaisant : 495 agents,
- Satisfaisant : 164 agents,
- A améliorer : 16 agents,
- Insuffisant : 0 agent.

Pour rappel, les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

être titulaires ou stagiaires des catégories A, B et C,
être contractuels des catégories A, B et C uniquement pour les cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et des auxiliaires de soins et percevant l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE),

justifier d'une présence d'au moins 6 mois durant l'année N-1,
et avoir été évalué lors de la campagne d'entretiens professionnels.

77 agents n'ont pas été évalués, lors de cette campagne, pour les motifs suivants :

- Cause de maladie ou Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) : 46 agents
- Ancienneté insuffisante (moins de 6 mois) : 22 agents
- Autres (retraite, changement de poste suite reclassement) : 9 agents

Les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100 % du montant maximal fixé par l'Autorité Territoriale en fonction des cadres d'emplois et des groupes de fonctions, dans le respect des montants maxima prévus par les textes pour la Fonction Publique d'Etat.

Le Complément Indemnitaire Annuel, versé pour la première fois en avril 2020, répond à une volonté municipale de valoriser l'investissement professionnel et de renforcer le pouvoir d'achat des agents. L'enveloppe dédiée représente 200 000 euros.

Au mois d'avril 2021, le CIA sera versé aux agents remplissant les conditions pour les cadres d'emplois éligibles au dispositif.

Le barème du CIA versé au titre de l'année 2021 est consultable sur le site de l'intranet rubrique Ressources Humaines.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN
☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43